



## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLEE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE REGLEMENT NUMERO 435-25

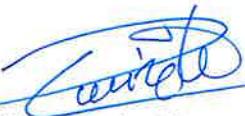
Aux personnes et organismes intéressés par le projet de règlement 435-25 modifiant le règlement de zonage 274-06, et leurs amendements en vigueur en vue de :

- D'ajouter l'usage de résidence trifamiliale isolée aux usages déjà autorisés dans la zone 104R ;

#### AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

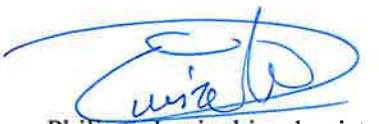
- 1- Que lors d'une séance tenue le 15 décembre 2025, le Conseil de la municipalité de Saint-Bruno a adopté le projet de règlement visant à modifier le Règlement de zonage no 274-06 pour donner suite aux objets ci-haut cités.
- 2- Que le projet de règlement 435-25 vise plus spécifiquement certaines zones illustrées sur les plans de zonage disponibles pour des fins de consultation au bureau de la municipalité.
- 3- Que le projet de règlement 435-25 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire, notamment en ce qui concerne les usages et les marges.
- 4- Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le **19 janvier 2026 à 18h15** à la salle du Conseil municipal. L'objet de cette assemblée est d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlement. Au cours de cette assemblée, on expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption.
- 5- Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité aux heures habituelles d'ouverture.

Donné à Saint-Bruno, ce 9 janvier 2026.

  
Philippe Lusinchi, urbaniste  
Directeur général adjoint

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Philippe Lusinchi, urbaniste et directeur général adjoint, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi.

  
Philippe Lusinchi, urbaniste  
Directeur général adjoint

9 JANVIER 2025.